

Lettre à l'Institut national de la propriété industrielle

FICHE D'INFORMATIONS

Caractéristiques :

Expéditeur :	Un des fondateurs de la société
Destinataire :	L'Institut national de la propriété industrielle
Quand :	Avant la signature des statuts
A joindre :	Un chèque avec le courrier
Usage société :	Un exemplaire est conservé par la société

La lettre a pour objet de demander à l'INPI de vérifier si la dénomination sociale choisie, pour la future société, est déjà utilisée ou si elle fait l'objet d'un dépôt pour une marque.

Avant d'établir le courrier, il faut contacter l'INPI pour connaître le coût de la recherche d'antériorité du nom.

La demande doit être faite bien avant l'établissement des statuts pour obtenir la réponse de l'INPI.

Adresse utile : www.inpi.fr

A noter :

Dans un premier temps, via Internet, il est possible sur différents sites de vérifier *gratuitement*, si le nom n'est pas déjà utilisé :

- Site EURIDILE : www.euridile.com
 - Choisir l'option « Accès visiteurs »,
 - Indiquer la dénomination sociale choisie. La liste de réponses donne le nombre de sociétés ayant le même nom ou ayant déposée la marque.

- Site SOCIETE.COM : www.societe.com
 - Indiquer la dénomination sociale choisie. Une liste des sociétés ayant le même nom apparaît.